

Compte rendu du Comité de Pilotage (modifié)
Jeudi 28 mars 2013 à 9h30 à Carmaux

« COPIL de lancement du PAT AAC Céret »

Présents : C. FRAYSSE (CA81), A. TIZON (CA81), S. CADILLAC (DDT81), E. BIGET-BREDIF (DDT81), H. BOUTEILLER (DDCSPP/SAE), C. DURAND (APO), S. TARDIN (RAGT Plateau Central), G. GINESTET (DIRSO district Est), J. LARROQUE (agriculteur), M. SUDRE (commune de MOULARES), A. MASSOUTIER (ARTERRIS), J.L MEDALLE (agriculteur, sol et eau), J. RIVIERE (agriculteur, sol et eau), G. GARRIC (SIEAP Roucarié), P. TERROUX (Pôle des eaux du carmausin), F. VIGNE (Pôle des eaux du carmausin), M. ROUMY (association CEGAIA), C. FUSCO (association CEGAIA), M. MAIGNAL (association CEGAIA), D. SOMEN (CCSC), S. MATHIEU (CG81), G. OULES (CG81), C. MARUEJOULS (AEAG), R. CODIS (AEAG), H. BARROU (SMRCV), L. VERGNES (SMRCV), C. COUPIAC (SMRCV).

Excusés : J.M. NESEN (ARS), O. COUDERC (Terralys), J.M. LACROIX (SNCF), E. RIOS (SIEAP Roucarié), J.C. HUC (président de la Chambre d'Agriculture), D. DINARO (CA81), Y. DAROS (CA81), (J.C. ASSIE (agriculteur), L. CAZELLES (agriculteur) A. ICHARD (CCSC).

Ordre du jour :

- 1. Présentation de la chargée de mission « espace rural »**
- 2. Présentation de l'organisation générale du PAT et rappels des principaux objectifs**
- 3. Proposition et validation des actions prévues en 2013 par chaque maître d'ouvrage**
- 4. Questions diverses**

1. Présentation de la chargée de mission « espace rural »

Clotilde Coupiac, diplômée de l'école d'Ingénieurs de Purpan à Toulouse, a été recrutée depuis le 18 février 2013 par le Syndicat de Rivière Cérou Vère. Elle est en charge de l'animation du volet agricole du contrat de rivière et notamment de l'animation générale du PAT AAC « Céret ».

2. Présentation de l'organisation générale du PAT et rappels des principaux objectifs

Le nouveau PAT sur le bassin versant du Céret a été validé en octobre 2012 et s'inscrit dans la continuité du premier PAT (2008-2012), alors porté par la Chambre d'Agriculture avec une mission du Syndicat mixte de rivière Cérou Vère (SMRCV) vers les acteurs non agricoles.

Les SIAEP de la Roucarié et des eaux de Carmaux, initialement maîtres d'ouvrages de l'étude sur ce nouveau PAT AAC « Céret » ont délégué la maîtrise d'ouvrage du PAT au Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère, du fait de sa compétence territoriale et de la cohérence du PAT avec le contrat de rivière porté par le SMRCV. Le contrat de rivière comporte 6 enjeux prioritaires : préservation de l'eau potable, maîtrise de l'impact agricole, maîtrise de l'impact industriel, gestion durable des rivières, prévention des inondations et garantir la ressource en eau. Ce nouveau PAT est donc porté par le SMRCV, qui travaille en collaboration avec de nombreux maîtres d'ouvrage du territoire impliqués dans les opérations du contrat de rivière.

Le syndicat de rivière a recruté un chargé de mission « espace rural » pour l'animation du volet agricole et du PAT AAC Céret. Dans ce cadre, le syndicat de rivière travaille avec l'ensemble des acteurs du territoire (chambre d'agriculture, SIAEP, agriculteurs, coopératives ...) afin de mettre en place le programme d'actions défini dans le PAT AAC Céret pour répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau par rapport à la teneur en nitrates, en molécules phytosanitaires et par rapport à la problématique érosion.

3. Proposition et validation des actions prévues en 2013 par chaque maître d'ouvrage (MO)

<u>MO</u>	<u>Mesure</u>	<u>Actions en 2013</u>
Le syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère	porteur du PAT → assure l'animation générale du PAT	
	<u>Réalisation d'un diagnostic de l'occupation du sol</u> (mesure 19) pour identifier précisément les parcelles pertinentes pour mise en place de haies, mise en défens des berges pour lutter contre le piétinement, pour la création ou l'entretien de ripisylve	collecte et croisement données au courant de l'année 2013 (diagnostic rivière, qualité des eaux, occupation du sol, pentes, données chambre...)
	<u>Actions « Aménagements »</u> (mise en défens des berges, plantation ripisylve ou haie ...):	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation / animation : organisation de 3 réunions sur le secteur du PAT courant juin ▪ Réalisation de diagnostics par la CATZH (CA81) chez les agriculteurs intéressés et proposition d'aménagements ▪ Réalisation d'aménagements par l'équipe du SMRCV (pas de participation financière des agriculteurs mais participation aux travaux)
Les SIAEP	<u>Analyses d'eau</u> (26 points de suivi)	
	<u>Analyses de sol</u> (reliquats azote/analyse des besoins en chaux et phosphore)	
La CATZH	Cellule d'Assistance Technique Zone Humide, mise en place par la Chambre d'Agriculture à l'échelle du département	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation des éleveurs sur le rôle fonctionnel et patrimonial des prairies humides : organisation des 3 réunions en partenariat avec le SMRCV ▪ Réalisation de diagnostics pastoraux → préconisations de gestion des prairies humides et des prairies en bord de cours d'eau ▪ Accompagnement sur les aménagements réalisés par l'équipe rivière du SMRCV
La Chambre d'agriculture du Tarn	<u>Optimisation des apports d'effluents d'élevage</u>	achat d'un agro-lisier → campagne d'analyse de lisier en septembre + campagne de pesée d'épandeurs et contrôle de répartition + diffusion de bulletin technique
	<u>Optimisation de la fertilisation azotée</u>	1 campagne de reliquat azote réalisée en février + diffusion d'un bulletin technique
	<u>Optimisation de la fertilisation P2O5 et chaulage</u>	1 campagne d'analyse de sol + diffusion d'un bulletin technique
	<u>Amélioration du stockage des effluents</u> pour supprimer les écoulements à la cour de ferme et d'atteindre la capacité agronomique	réalisation d'un diagnostic par exploitation d'élevage : en attente de la réglementation ZV
	<u>Couverts végétaux/TCS</u>	essai + diffusion d'un bulletin technique
	<u>Amélioration des installations phytosanitaires</u>	9 réalisations en cours + visite de sites et diffusion

	<u>Adaptation de la fertilisation et des traitements</u>	bouts de champs + essais désherbage + diffusion bulletin technique + MAET
	<u>La filière bio</u>	étude sur les débouchés pour les filières locales et les produits du BV (réalisée) + une réunion de restitution aux agriculteurs réalisée + des rendez vous autour des MAET bio
	<u>Diagnostics</u>	comité technique le 17 mai pour : - définir l'objet de ces diagnostics, les informations à collecter, - définir l'échantillonnage, - préciser les règles de fonctionnement ...
	<u>Etude du bilan azote et phosphore sur le territoire pour essayer de mutualiser les plans d'épandage (parcelles éloignées, toutes les exploitations n'ont pas la même charge en azote organique)</u>	point sur les données existantes + rencontre avec les éleveurs + travail cartographique → élaboration d'un programme d'actions (pour limiter les pollutions nitrates)
	<u>Etude « Molécules phyto »</u>	travail préalable à réaliser avec la DRAAF pour identifier les molécules à risques, à moindre risque puis partage avec les distributeurs.
Autres acteurs	Association Sol et eau en Ségala	Mise en place et suivi d'essais (couverts/ TCS / BRF / semis sous couverts) + Diffusion + Formations
	RAGT	Réalisation de diagnostics + suivi agro auprès des agriculteurs demandeurs (adhérents + clients) → Intégration au comité technique En tant que distributeur, intéressé par l'étude « Molécule phyto »
	APO	Réalisation de diagnostics + suivi agro auprès des agriculteurs demandeurs (adhérents + clients) → Intégration au comité technique

4. Thématiques diverses abordées

Projet de méthanisation

2 associations d'agriculteurs se sont impliquées sur cette thématique. Une étude de faisabilité sur la méthanisation est en cours sur le territoire du ségala, elle est portée par la Communauté de Communes du Ségala Carmausin. Elle va être réalisée par le bureau d'études SolAgro, le territoire du PAT est pris en compte.

Les agriculteurs s'interrogent sur l'obligation de réaliser les mises aux normes (zone vulnérable) si le projet de méthanisation aboutit à la construction d'une unité de méthanisation. La DDT indique que ce point n'a pas été précisé dans les nouveaux textes réglementaires pour la zone vulnérable. Toutefois, la DDT fera remonter cette question au niveau régional et national pour avoir une réponse précise.

Filière courtes (filières locales)

Dans le cadre du PAT, une étude sur les filières courtes est prévue et finançable à 50 % mais aucun maître d'ouvrage ne s'est encore positionné dessus.

L'agence de l'eau suggère que les collectivités intercommunales se positionnent en tant que maître d'ouvrage sur ces thématiques.

Diffusion des données

Les données doivent pouvoir être diffusées d'autant plus que les financements sont publics. Une convention devra être établie pour préciser les règles de diffusion des données et leurs usages. Cette convention doit au moins pouvoir alimenter le groupe de travail en données.

Intervention de l'association Cégeaia

Cégeaia énumère ses revendications en tant qu'association de protection de l'environnement. Elle rappelle la dangerosité des produits phytosanitaires et voudrait que les aides agricoles soient modulées en fonction de la détection de molécules non autorisées. Elle souhaite la mise en place de couverts végétaux d'ici 2018. Enfin elle souhaite qu'une ligne budgétaire « information » soit présente et qu'une information soit faite à la population sur les actions du PAT.

L'agence de l'eau comprend le rôle de Cégeaia, certaines remarques ne pourront pas être mise en œuvre mais tout est entrepris pour améliorer la situation.

Le syndicat de rivière rappelle qu'un bulletin d'information spécifique au PAT sera diffusé sur le territoire.

Conclusion :

Le président du Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère conclut le comité de pilotage en se félicitant de voir la volonté de l'ensemble des acteurs du territoire à travailler en partenariat, en collaboration et en transparence.